

Date : 21/06/12

Le sommet Rio+20 déçoit mais affiche des points d'avancée notables

Par A. Garrigues

Les négociations entre les représentants des Etats dans le cadre du Sommet de la Terre à Rio ont abouti à la publication d'un projet de déclaration jugé décevants par de nombreux observateurs français, mercredi 20 juin 2012. Et si la logique de consensus lors de ces négociations n'a pas permis de porter ses fruits sur des sujets emblématiques - comme la création d'une organisation mondiale de l'environnement -, des points de satisfaction sont tout de même à noter, notamment avec la création des objectifs du développement durable.

« Nous savions que le Sommet de la Terre de Rio ne conduirait pas à des décisions immédiates, de par le fonctionnement même de l'Organisation des Nations unies (ONU) », explique Gilles Berhault, président du **Comité 21** (1), qui avoue cependant sa déception, comme de nombreux autres participants, à la lecture du projet de déclaration publié mercredi 20 juin, et à la gestion de l'élaboration de ce texte par le gouvernement brésilien. « Le point positif est qu'il n'y a pas eu de blocage lors des négociations et que ce document comporte plusieurs points intéressants », tempère-t-il.

Le PNUE renforcé - Sur le plan de la gouvernance, Rio+20 n'a pas donné naissance à une organisation mondiale de l'environnement (OME), mais le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a été renforcé et doté de moyens financiers supplémentaires. De plus, comme le note l'Assemblée des régions de France, dans un communiqué daté du 21 juin, « la société civile et les collectivités locales devraient être intégrées à sa gouvernance ».

Présent mercredi 20 juin, François Hollande a exprimé ses regrets sur le sujet de l'OME : « Une nouvelle fois, nous n'avons pas été capables (...) de créer cette agence spécialisée pour

Évaluation du site

Site de l'hebdo La Gazette des Communes s'adresse aux professionnels de la fonction publique. Le site propose quelques articles concernant l'actualité des collectivités locales.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 18

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

l'environnement. Je ne désespère pas, non seulement de mener ce combat mais de le rendre un jour victorieux et d'installer cette organisation à Nairobi », siège du PNUE.

Les collectivités enfin reconnues - Point positif et attendu, le rôle de la société civile a enfin été reconnu. En effet, comme le souligne Jacques Auxiette, président de la région des Pays de Loire et porte-parole des collectivités au sein du Club France, « le développement durable repose certes sur des intentions affichées par les États, mais surtout sur l'action des collectivités, des citoyens, des associations, sans oublier les entreprises, grandes ou petites ». La vice-présidente de la région des Pays de Loire, également présente au sommet de Rio, va même plus loin : « Les acteurs associatifs et les collectivités locales sont prêts à se fixer des objectifs plus ambitieux que les États. Nous sommes aussi ici pour le dire. »

Des objectifs non listés - Le projet de déclaration, qui devrait vraisemblablement être adopté sans grandes modifications par les chefs d'Etat et de gouvernement dans les prochains jours, a permis de créer les objectifs du développement durable ; ils remplaceront les objectifs du millénaire à partir de 2015. Jean-Pierre Thébault, ambassadeur de la France à l'ONU, regrette que leur liste ne soit pas définitive, mais il se satisfait qu'un processus « clair et calé dans le temps » ait été validé : « Dans deux ans, la communauté internationale devrait pouvoir les adopter. Ce sera la première fois que nous aurons des objectifs universels qui pourront intégrer les politiques des Etats sur des sujets tels que l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire mais également les villes, les océans. »

Plusieurs observateurs relevaient également que Rio+20 a acté en effet un changement de méthode : en lieu et place d'engagements, ce sont des calendriers thématiques qui ont été définis et serviront de feuille de route.

L'économie verte et sociale - Plusieurs autres points d'avancée sont à noter, selon Gilles Berhault, comme par exemple le renforcement de l'Eco Soc(2), l'évocation de la notion de ville durable et l'acceptation du principe d'une économie verte et équitable. « Il y a un processus qui s'enclenche, cela marque une étape. Cela peut paraître évident pour la France – qui a mis en œuvre le Grenelle de l'environnement – mais ces notions ne sont pas encore partagées dans le monde entier », souligne-t-il.

L'environnement au second plan - Un des regrets serait de constater que ce sommet international a fait la part belle à l'économie, aussi verte soit-elle, face à laquelle l'environnement apparaît encore au second plan. « Il est regrettable que dans le projet de déclaration, l'environnement ne soit pas mis au même niveau que l'économie et le social, et que son caractère transversal n'ait pas été reconnu. D'autant que la souveraineté des pays est affirmée à chaque étape de ce document, ce qui s'oppose à l'idée que la Terre et ses ressources constituent un bien public partagé ». Un constat partagé au sein de l'ARF : « Si tous les sujets ont été mis sur la table, la tonalité globale du texte final apparaît tout de même en fort décalage avec les réalités de 2012 en persistant à considérer que la plupart des problèmes peuvent être réglés par le marché et les avancées technologiques sans que soit réellement mentionnée la question de la vulnérabilité des ressources », indique son communiqué.

De son côté, François Hollande a tenu à rappeler que « pour sortir de la crise, nous avons besoin de plus de priorité donnée à l'écologie et à l'environnement ».

Jean Pierre Thébault, ambassadeur de France à l'ONU, qui a participé aux négociations sur le projet de déclaration de Rio+20, donne son analyse du consensus obtenu :

vidéo : <http://www.lagazettedescommunes.com/119206/le-sommet-rio20-decoit-mais-affiche-des-points-d%e2%80%99avancee-notables/>

Note 01:

Le **Comité 21** est un réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable, à l'échelle d'un territoire. Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises, collectivités (des communes aux régions), associations, institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias. - Retourner au texte

Note 02:

Il s'agit là d'un point que Nicole Bricq, ministre du Développement durable de la France, avait jugé « très important » avant la tenue du sommet de Rio. Il consiste à « créer une instance de coordination entre tous les acteurs multilatéraux du développement durable, si possible sous la forme d'un Conseil ministériel du développement durable du Conseil Economique et Social des Nations Unies, [...] et qui « pourrait se réunir à l'automne, juste avant l'assemblée générale des Nations Unies », avait-elle expliqué à La Gazette. - Retourner au texte